



BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION RÉGIONALE EST CGTR

Le 11 février 2020

Léo de Salazie (Grand Îlet): y prend a nou pour z'animo quoué ?

Il y a un mois, le patron de l'élevage Léo de Salazie faisait installer des bonbonnes d'eau dans l'entreprise. Le patron avait-il subitement décidé de faire preuve d'égards envers ses salariés ? L'illusion s'est vite dissipée quand ces derniers remarquèrent que les bonbonnes vides avaient été remplies par la suite... avec de l'eau du robinet ! L'eau claire avait soudainement changé de couleur et présentait un aspect trouble, peu engageant.

Sachant que l'eau du robinet est souvent impropre à la consommation humaine à Salazie, quelle conclusion doit-on tirer de cet état de fait ? Que quelques euros grappillés sur une facture de fontaine d'eau sont plus importants pour certains que la santé des salariés ?

Léo de Salazie : Un choix qu'il n'a pas digéré

Suite aux négociations concernant les indemnisations pour heures supplémentaires lors desquelles nos élu(e)s au CSE ont exigé leur paiement, l'employeur a proposé trois solutions : soit la récupération en temps au choix du salarié, mais non majorée, soit la récupération en temps majoré, mais imposée par l'employeur, soit le paiement majoré.

Sur 34 salarié(e)s, 20 ont choisi le paiement. Ce qui n'est que la stricte application du Code du Travail, les 14 autres se partageant entre les deux premières solutions.

Le patron ne s'attendait sans doute pas à un tel résultat. Alors pour garder la tête haute, il a invité à une réunion les partisans des deux premières solutions pour les remercier de renoncer à leurs droits ! Mais est-ce bien légal ?

L'aide à la personne... et l'aide aux patrons !

Lors son annonce de la mise à disposition de plusieurs dizaines d'emplois francs pour La Réunion, le préfet a présenté cela comme une aide aux chômeurs. En fait, il s'agit d'une aide aux patrons, en particulier de ceux qui exercent dans le domaine de l'aide à la personne.

Une entreprise comme Proxim'Service, qui emploie des centaines de salariées déjà payées à bas prix et souvent à temps partiel, en bénéficiera donc et n'aura quasiment plus de cotisations patronales à payer.

En effet, le montant des aides accordées s'élèveront pour le recrutement d'un salarié à temps complet à :

- 5 000 € par an, dans la limite de trois ans, pour un recrutement en CDI
- 2 500 € par an, dans la limite de deux ans, pour un recrutement en CDD d'au moins six mois.

Le gouvernement, au lieu d'imposer aux employeurs de ce secteur d'activité d'augmenter les salaires, de payer les temps de déplacements pour se rendre d'un bénéficiaire à l'autre comme du temps de travail et de mieux traiter leurs salariés, leur font encore un pont d'or avec l'argent public.

Chambre d'Agriculture : Remboursez !

Plusieurs agents de la Chambre d'agriculture n'ont pas été remboursés de leurs frais de déplacement et de repas engagés durant leur travail au mois d'octobre dernier. Certains salariés concernés n'ont pas eu d'explication ni même été prévenus que leur demande de remboursement avait été refusée.

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68

La direction de la Chambre fait ainsi fi des droits des salariés, en l'occurrence de la convention collective de la Chambre d'Agriculture de La Réunion.

Pire, elle se paye le luxe de l'interpréter à sa manière en contraignant les agents à prendre les véhicules de l'entreprise alors que ceux-ci n'y sont pas obligés .

Ainsi, sur décision unilatérale de la direction de la Chambre, « le recours à un véhicule personnel ne peut être qu'exceptionnel... » !

La direction demande également aux agents de justifier de l'indisponibilité du véhicule de service, capture d'écran datée du logiciel de réservation des véhicules à l'appui, sous peine de ne pas être payés !

La Chambre est-elle en déficit au point de faire des économies de bouts de chandelle sur le dos des salariés ?

Aret fé out cinéma !

Yves Ethève, le patron de la Holding du même nom, invite la population à un grand Kabar...pour soutenir son projet de construction d'un nouveau multiplexe cinéma « Ciné Grand Sud » dans la Zac Canabady à Saint Pierre.

Ethève, en conflit sur ce projet avec son concurrent, la société ICC, se vante que « *la manifestation est entièrement organisée avec [ses] propres moyens* ».

Ce patron qui possède également une société d'assurances , est-il aussi généreux avec ses salariés ?
Pas sûr...

Réforme des retraites : le mouvement continue !

Macron, son gouvernement et le patronat n'en ont pas fini avec les contestations.

Démarrée il y a plus de deux mois à la SNCF et à la RATP, la mobilisation contre la réforme des retraites continue. Après les grèves et les manifs du 6 février, plusieurs syndicats appellent à une journée « morte » dans les transports sur tout le territoire français le 17, jour du début des débats à l'Assemblée. Le 20 février, l'intersyndicale appelle à une nouvelle journée de grève et de manifestation.



De leur côté, les avocats et les professions libérales continuent leur mouvement contre l'attaque de Macron de leurs régimes dits « spéciaux ».

Mais la grogne des travailleurs ne s'arrête pas à la réforme des retraites.

En effet, les hôpitaux seront à nouveau en grève le 14 pour revendiquer les moyens qui leur manquent pour soigner correctement les patients. Dans nombre de lycées, les enseignants et les élèves rejettent l' E3C, le contrôle continu dans l'examen du baccalauréat...

Oui, en s'attaquant aux travailleurs, le patronat et le gouvernement à son service sèment la colère !

Alors, ils n'ont que ce qu'ils méritent : la grève !

Chaque mardi, de 18H00 à 19H30, l'Union Régionale Est CGTR organise dans son local une réunion d'information et de discussion sur les problèmes rencontrés par les travailleurs.

Venez nombreux !

La CGTR Union Régionale Est 4 bis rue Raymond Barre - 97470 Saint Benoît

Tél. : 0262 50 14 49 - Fax : 0262 50 53 68